



JOURNAL FOOT

FOOT N°677 DU 13 NOVEMBRE 2025



Le programme « Tout Terrain » est une initiative de la Fédération Française de Football (FFF) et de l'Institut Emploi et Formation du Football (IEFF). Il vise à accompagner tous les acteurs des clubs de football, qu'ils soient dirigeants, bénévoles, arbitres, éducateurs ou parents de licenciés. Il propose des formations gratuites (en e-learning) pour tous les acteurs des clubs, couvrant des thèmes comme la gestion de club, la vie associative et la lutte contre les discriminations.

Objectifs et contenus

Accompagnement des acteurs des clubs : Le programme propose des formations pour améliorer la gestion et le fonctionnement des clubs.

Thématiques variées : Les formations couvrent des sujets tels que la gestion des conflits, la protection des licenciés, la lutte contre les discriminations, la comptabilité, et l'animation des clubs.

Formats diversifiés : Les formations sont disponibles en présentiel, en visioconférence, ou en e-learning (autonomie et gratuité)

Inscription

Se créer un compte FFF au préalable

Toute les formations « Tout Terrain » sont disponibles à cette adresse :

<https://maformation.fff.fr/10-formations-dirigeant-e-s.html>

SOMMAIRE

RÈGLEMENTS P.02

COUPES P.04

FÉMININES P.04

TECHNIQUE P.06

TERRAINS P.08

FUTSAL P.13

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 10/11/2025
Publiée le 13/11/2025

DECISIONS

NOTE AU CLUB D'EVIRE

Le club d'EVIRE est sanctionné d'une amende de 50 euros pour infraction à la mise en place de l'arbitrage à la touche en catégorie U13

MATCH N° : 53977987

DOSSIER N°677/24 : BREVON FC 1 – CHAMPANGES FOT RUR 2 SENIORS D5 Poule A du 26/10/2025

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club CHAMPANGES FOT RUR au motif « **que** le joueur FROSSARD Adrien ne possédait pas une autorisation de double surclassement pour participer à la rencontre BREVON FC 1 CHAMPANGES FOY RUR 2 SENIORS D5 du 26/10/2025 » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de BREVON FC a pu faire valoir ses explications

Considérant qu'après étude du dossier, le joueur FROSSARD Adrien n'est pas titulaire d'une licence frappée d'un cachet l'autorisant à participer à une rencontre SENIORS conformément aux dispositions de l'article 73.2 des RG FFF.

Attendu que de ce fait, le joueur FROSSARD Adrien ne pouvait pas participer à la rencontre objet du litige.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de BREVON FC 1 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe de CHAMPANGES FOY RUR 2 conformément aux dispositions de l'article 187-1 alinéa 5 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

BREVON FC 1 : - 1pt
CHAMPANGES FOY RUR 2 : 0 pt
BREVON FC 1 : 0 but
CHAMPANGES FOY RUR 2 : 2 buts

MATCH N° : 53979620

DOSSIER N°677/25 : LA FILIERE FC 2 – VIUZ EN SALLAZ AS 2 SENIORS D5 Poule B du 09/11/2025

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de LA FILIERE au motif « que le joueur BOTTON COLLOUDES Loris aurait participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

Au fond :

Après étude du dossier, il apparaît que le joueur BOTTON COLLOUDES Loris a participé à la rencontre U20 D2 POISY CSA



Considérant que le joueur BOTTON COLLOUD Loris a **également** participé à la rencontre SENIORS D5, objet du litige, le 09/11/2025.

Attendu que de ce fait, le joueur BOTTON COLLOUD Loris a violé l'article 151 des RG FFF, qui dispose que « **la participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite le même jour ou au cours de deux jours consécutifs** »

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de VIUZ EN SALLAZ AS 2 pour en reporter le gain à l'équipe de LA FILLIERE FC 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

VIUZ EN SALLAZ AS 2 : - 1pt

LA FILLIERE FC 2 : 3 pts

VIUZ EN SALLAZ AS 2 : 0 but

LA FILLIERE FC 2 : 3 buts

MATCH N° : 55101045

DOSSIER N°677/26 : CERNEX ES 21 – THONON AS 21 U20 D2 Poule Unique du 08/11/2025

Au fond :

Après étude du dossier, il apparaît que la rencontre, objet du litige, a été arrêtée par l'arbitre à la 81'suite à l'exclusion de 4 joueurs de l'équipe de THONON AS 21.

Attendu que l'équipe de THONON AS 21 ne présentait de ce fait plus les 8 joueurs nécessaires afin de poursuivre la rencontre.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de THONON AS 21 pour en reporter le gain à l'équipe de CERNEX ES 21 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

THONON AS 21 : - 1pt

CERNEX ES 21 : 3 pts

THONON AS 21 : 0 but

CERNEX ES 21 : 4 buts

MATCH N° : 55101168

DOSSIER N°677/27 : LANFONNET ES 21 – SEMNOZ VIEUGY US 21 U20 D1 Poule Unique du 08/11/2025

Au fond :

Considérant que suite aux événements tragiques entourant cette rencontre, l'arbitre a fait une juste application de ses pouvoirs réglementaires.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DES COUPES



FOOT N°677 DU 14 NOVEMBRE 2025

Les tirages au sort du 2ème tour concernant les catégories Seniors M, 1er et 2ème niveau et Seniors F et les tirages au sort des tours de cadrage pour les catégories U17 et U15, auront pour cadre le siège du District, le lundi 24 novembre à partir de 14h30. Les rencontres ont été programmées soit le samedi 6 ou le dimanche 7 décembre ou soit le samedi 13 ou le dimanche 14 décembre (si le temps le permet).

NB : Les Membres de la Commission des Coupes adressent leurs plus sincères félicitations aux Clubs de l'ES Meythet et de la SS Allinges, pour leur parcours remarquable effectué lors de la Coupe de France.

Tous derrière le Club de la SS Allinges qui ce samedi après-midi recevra le Club d'Istres (N2) au Stade Joseph Moynat à Thonon, pour un nouveau tour, le 7ème en l'occurrence. En tant que «Petit Poucet» de cette prestigieuse compétition, on vous souhaite le meilleur et surtout de représenter votre club, votre Région et le District de la plus belle des façons.

COMMISSION FEMININE

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5
SAMEDI 22 NOVEMBRE 2025

À Lanfonnet et à Marignier

Pour vous inscrire, cliquez et renseignez le formulaire ci-contre :

<https://forms.gle/YrKSn1ABthGouLZj7>

CRITERIUM U13F

Ci-dessous les classements après 3 journées :

Poule A

CLASSEMENT

#	Club	Equipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif
1	513412 - A.S. SILLINGY	A.S. SILLINGY 1 F	6	2	2	0	0	0	14	0	14
2	517777 - E.T.S. FILLINGS	E.T.S. FILLINGS 1 F	6	2	2	0	0	0	15	5	10
3	564889 - GROUPEMENT JEUNES FOOTBALLEUSES GESSIENNES	GROUPEMENT JEUNES FOOTBALLEUSES GESSIENNES 1 F	3	2	1	0	1	0	8	5	3
4	547281 - UNION SALEVE FOOT	UNION SALEVE FOOT 1 F	3	3	1	0	2	0	10	22	-12
5	547152 - F.C. EPAIGNYMETZ-TESSY	F.C. EPAIGNYMETZ-TESSY 1 F	0	3	0	0	3	0	9	24	-15

Poule B

CLASSEMENT

#	Club	Equipe	Pts	J	G	N	P	D	BP	BC	Dif
1	523487 - C.S.L. PERRIGNIER	C.S.L. PERRIGNIER 1 F	9	3	3	0	0	0	21	2	19
2	580627 - F.C. LEMAN PRESQU'ILE	F.C. LEMAN PRESQU'ILE 1 F	4	2	1	1	0	0	7	4	3
3	564889 - GROUPEMENT JEUNES FOOTBALLEUSES GESSIENNES	GROUPEMENT JEUNES FOOTBALLEUSES GESSIENNES 2 F	3	2	1	0	1	0	4	8	-4
4	519731 - U.S. VETRAZ MONTHOUX	U.S. VETRAZ MONTHOUX 1 F	1	2	0	1	1	0	2	9	-7
5	584350 - E.T. S. DOUVAIN-LOISIN	E.T. S. DOUVAIN-LOISIN 1 F	0	3	0	0	3	0	3	14	-11

Rappel important :

Les clubs accueillants doivent impérativement renseigner les résultats via le FAL après chaque rencontre.

Organisation de la phase de printemps : (samedi 7 mars au samedi 30 mai)

Poule A (niveau supérieur) : les 2 premiers de chaque poule actuelle.

Poule B (niveau suivant) : les équipes classées 3, 4 et 5 de chaque poule.

Chaque équipe jouera **6 matchs** dans cette nouvelle configuration.

CHALLENGE FOOTBALL à 8 SENIORS FEMININE

Equipes engagées :

AYZE – COMBLOUX/MEGEVE – CRAN GEVRIER – CRUSEILLES – VALLEIRY – CRANVES SALES – PASSY MONT BLANC – BREVON – PERRIGNIER soit 9 équipes

Prochain plateau :

DIMANCHE 23 NOVEMBRE

LEAGUE FUTSAL FEMININE SENIORS

Lancement de la **League futsal féminine seniors** qualificative pour la phase régionale de la Coupe Nationale !

3 dates à retenir :

- Dimanche 14 décembre à Rumilly
- Dimanche 18 janvier à Annemasse
- Dimanche 8 février à Rumilly

Engagement : 30€ pour les 3 dates

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/WBiTuPtRtRXwJe2s9>

Cette League est ouverte à toutes les équipes féminines seniors souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

CHALLENGE FUTSAL FEMININE U13

Lancement du **CHALLENGE FUTSAL FEMININ U13** !

- Le samedi 31 janvier 2026 à ANNEMASSE
- Engagement : 30€
- Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/iRssrx43cH96MBYw6>

Ce défi est ouvert à toutes les équipes U13F (*joueurs autorisés : U11-U12 et U13*) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale !

Places limitées – ne tardez pas à vous inscrire !

TECHNIQUE

Ouverture des premiers rassemblements du Parcours de Performance Fédéral (PPF)

Les premiers rassemblements du PPF sont ouverts à **toutes les joueuses licenciées FFF** des catégories : U12 Féminines, U13 Féminines, U14 Féminines et U15 Féminines

Nous invitons l'ensemble des joueuses intéressées à y participer pour vivre une expérience enrichissante et se préparer aux prochaines étapes du parcours de détection.

- PPF U12F/U13F : Tour 2, mercredi 12 novembre 2025 (les joueuses seront convoquées par mail.)

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».



COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

FOOTBALL DES ENFANTS

PLATEAUX

Veuillez consulter régulièrement le FAL afin de vous informer des éventuelles modifications faites.

RAPPEL

- avertir le club recevant de l'absence de votre équipe au plus tard le **jeudi midi** (cf règlements et amendes)
- dans le cas où vous ne pouviez pas constituer d'équipe(s) pour le plateau que vous devez recevoir, vous avez l'**OBLIGATION** de le maintenir et d'accueillir les équipes adverses prévues.
- si vos infrastructures le permettent, nous vous invitons à contacter les clubs voisins pour organiser des plateaux supplémentaires (sans que cela ne modifie des plateaux officiels)

Modifications

U7

Chablais : le plateau du **29.11** initialement prévu à Vacheresse aura lieu à **TEGG**
le plateau du **6.12** initialement prévu à TEGG aura lieu à **Vacheresse**

Annecy D2 : pour Sillingy noter 4 équipes **dont 1 Féminine**

U9

Genevois D1 : le plateau du **22.11** prévu à Foot Sud Gessien aura lieu à **9h30** à **Thoiry**

FUTSAL

Les lieux précis et l'organisation des rencontres seront transmis ultérieurement

U7

Samedi 13 décembre à Douvaine (COMPLET)

Equipes inscrites (1 par club) : Allinges – Brevon - Futsal Rumilly Albanais – Genevois - St Pierre – Ville la Grand

U9

Samedi 13 décembre à Douvaine (COMPLET)

Equipes inscrites (1 par club) : Allinges – Futsal Rumilly Albanais - Genevois - St Pierre – Vallée Verte - Ville la Grand

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu **samedi 30 mai 2026** à **Rumilly**

FOOTBALL FEMININ (6-11 ans)



FOOT N°677 DU 14 NOVEMBRE 2025

Comme chaque année depuis plus de 10 ans, des plateaux exclusivement féminins seront proposés pour les jeunes filles de 6 à 11 ans.

Organisation des plateaux :

- **12 dates** réparties sur la saison.
- Les **inscriptions d'équipe** se feront sur **base volontaire** pour les dates choisies via un formulaire en ligne.

Format de jeu :

- **U7F, U8F, U9F** : 4 contre 4
- **U10F, U11F** : 5 contre 5
- Sur **3 dates spécifiques**, une expérimentation de la pratique à **8 contre 8** sera réalisée pour les **U10F et U11F**. (Pour ces plateaux, **2 joueuses U12F** seront tolérées par équipe).

U13

ARBITRAGE A LA TOUCHE

Objectif

- De rendre actif le(la) joueur(se) pendant un temps où il (elle) ne joue pas
- De l'immerger dans sa capacité à décider et faire comprendre à qui revient la touche (voire tenter de signaler le hors-jeu)
- De comprendre et faire appliquer les lois du jeu

Fonctionnement

- Installation de la zone technique de part et d'autre du but à 11 (*l'éducateur et les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de cette zone*)
- 1 remplaçant de chaque équipe (si existant) est arbitre de touche.
- Signalisations des hors-jeu et touches
- A la **15^{ème}** et **45^{ème}** minute du match, le joueur arbitre de touche entre **automatiquement** sur le terrain (*soit 4 arbitres par équipe et par match*)

Pour rappel, la mise en place de l'arbitrage à la touche est obligatoire pour toutes les équipes et tous les niveaux (*utilisation obligatoire des chasubles et drapeaux transmis à tous les clubs*)

COMMISSION TERRAINS ET INS. SPORTIVES



FOOT N°677 DU 14 NOVEMBRE 2025

Eclairages saison 2025-2026.

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2025-2026, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr°

Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).

Glossaire :

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / CDS : Commission de Sécurité

Contrôles :

Mairie d'Annecy Stade de Vieugy 2 NNI 742680202 : Visite Renouvellement Classement IS le 01/10/2025

Mairie de la Fillière Stade du Plat Evires NNI 741200101 : Visite Renouvellement Classement IS le 03/10/2025

Mairie de la Fillière Complexe Sportif Jean Coulon 1 NNI 742820101 : Visite réception vestiaires (Dossier FAFA) le 03/10/2025

Mairie de Gaillard Stade Salvatore Mazzéo 2 NNI 741330102 : Visite Renouvellement Classement IS le 06/10/2025

Mairie d'Annecy Parc des Sports 1 NNI 740100101 : Visite Contrôle Initial Eclairage le 07/10/2025

Mairie de Thoiry Stade J.Corcelle 2 NNI 14190102 : Visite Changement Niveau Classement IS et Eclairage le 09/10/2025

Mairie d'Annecy Parc des Sports 1 NNI 740100101 : Visite Contrôle Initial IS le 14/10/2025

CC Vallée de Chamonix Mt Blanc Stade des Glaciers NNI 740560101 : Visite Contrôle Initial Eclairage le 16/10/2025

Mairie d'Annecy Stade de Vieugy 1 NNI 742680201 : Visite Renouvellement Classement IS le 21/10/2025

Mairie de Boège Stade Michel Debouvere 1 NNI 740370101 : Visite Renouvellement Classement IS le 21/10/2025

CC4R Stade La Ferme De Saillet 3 Fillinges NNI 741280103 : Visite Classement Initial IS (SYN) et Initial Eclairage (LEDS) le 21/10/2025

Mairie de Champanges Stade Municipal NNI 740570101 : Visite Renouvellement Classement IS et Initial Eclairage (LEDS) le 29/10/2025

Classements

PV CFTIS N°4 du 23 Octobre 2025

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ANNECY - PARC DES SPORTS N°1 - NNI 740100101

Cette installation est classée en Niveau T1 PSH jusqu'au 21/07/2026.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la réfection de la Pelouse Synthème Hybride (date de mise à disposition : 15/10/2025), de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T1 PSH ainsi que des documents transmis :

- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- Tests in situ de la Pelouse Système Hybride du 03/10/2025
- Tests in situ du gazon synthétique en zone de sécurité du 08/10/2025
- Rapport de visite du 14/10/2025 effectué par M. Claude CUDEY, membre C.F.T.I.S

Elle constate la non-conformité suivante (Art. 3.2.6.2) :

- Rebond de ballon à 0,95 au lieu de 0,60 à 0,85 Elle demande qu'une action de maintenance corrective soit réalisée avant le 15/04/2026, suivie d'un re-test de la valeur non conforme.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en **Niveau T1 PSH jusqu'au 15/04/2026.**

2. Classement des éclairages
- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

ANNECY - PARC DES SPORTS N°1 - NNI 740100101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 19/09/2025.

Le projet a fait l'objet d'un Avis Préalable Eclairage (APE) favorable pour un classement E2 lors de la réunion de la CFTIS du 24/04/2025 sur la base de l'étude photométrique du 12/03/2025 (Réf : D600687).

La Commission prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 29/09/2025 pour un classement en niveau E2 et des documents transmis :

Une nouvelle étude photométrique datée du 14/10/2025 (Réf : D-600687) :

- Dimensions de l'aire de jeu : 105m x 68 m
- Implantation : 2 x 2 mâts angulaire
- Hauteur minimale des projecteurs : 32.59 m
- Nombre et type des projecteurs : 123 projecteurs LED
- Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°
- Température de couleur des projecteurs (Kelvin) : Tc = 5700
- Indice de rendu des couleurs des projecteurs : Irc = 70
- Facteur de maintenance : 0.90
- Eblouissement maximal (Glare rating) : GrMax = 44.8

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux, verticaux et de l'alimentation de substitution réalisé par un organisme de contrôle signataire de la Charte relative aux contrôles des niveaux d'éclairage en présence de la CRTIS en date du 22/10/2025

- Type des projecteurs : LED
- Eclairage horizontal Moyen : EhMoy = 1378 Lux
- Uniformité horizontale (EhMin/EhMax) : U1h = 0.55
- Uniformité horizontale (EhMin/EhMoy) : U2h = 0.80
- Eclairage de la zone de sécurité (points bis) : valeurs conformes
- Eclairages verticaux Moyens :
Ev1Moy = 1207 Lux ; Ev2Moy = 1212 Lux ; Ev3Moy = 1037 Lux ; Ev4Moy = 1032 Lux
- Uniformités verticales (EvMin/EvMax) : U1v1 = 0.41 ; U1v2 = 0.42 ; U1v3 = 0.44 ; U1v4 = 0.44
- Uniformités verticales (EvMin/EvMoy) : U2v1 = 0.65 ; U2v2 = 0.67 ; U2v3 = 0.61 ; U2v4 = 0.60
- Ratios EhMoy/EvMoy : ratio-v1 = 1.42 ; ratio-v2 = 1.43 ; ratio-v3 = 1.66 ; ratio-v4 = 1.67
- Alimentation de substitution : 100 % en 10 secondes

Elle constate que cet éclairage est conforme au règlement de la FFF pour un classement en niveau E2.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E2 jusqu'au 23/10/2027**

La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 02 du 16 octobre 2025.

PV CRTIS N°02 du 16 Octobre 2025

1. Classement des installations
- 1.1 Classement initial

THOIRY - JEAN CORCELLE 3 - NNI 014190103

Cette installation, en revêtement synthétique, est neuve. La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation de la mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 09/10/2025.

L'installation a été mise à disposition le 09/10/2025.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public. Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des essais IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau A8 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

- 1.2 Confirmation de classement

EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 2 - NNI 741190102

Cette installation était classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 28/09/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend

connaissance :

du changement de revêtement synthétique, de la demande de confirmation de classement de la mairie, du rapport de visite de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 13/10/2025.

La commission acte que l'aire de jeu est entièrement clôturée, dans un site clôturé. La commission acte que les cages rabattables neuves seront installées ultérieurement.

Au regard des documents transmis, sous réserve de recevoir le rapport des tests IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au niveau **T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

BELLEVAUX - STADE DE LA BRIDE - NNI 740320101

Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 07/09/2025. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la Mairie et du rapport de visite de MM. Roland GOURMAND, Alain ROSSET et Henri BOURGOGNON, le 29/09/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11.

La commission recommande de tracer la zone technique en pointillé.

La commission demande que lui soit transmise une Autorisation d'Ouverture au Public, indiquant la capacité spectateurs.

Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les hauteurs de buts avant le 16/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.**

ARMOY - STADE DES PINS - NNI 740200101

Cette installation, non clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 20/01/2025.

Cette installation n'est utilisée que pour les entraînements du club.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie et du rapport de visite de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, le 29/09/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur d'un but à 11.

La commission recommande de changer les buts à 11, non conformes (crochets) et anciens.

Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T6 PN, à l'échéance du 16/10/2035.**

SEYNOD - STADE DE VIEUGY 2 - NNI 742680202

Cette installation est classée au niveau T4 SYN, à l'échéance du 22/09/2028.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, le 24/09/2025.

La commission prend connaissance :

De la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 01/10/2025, de L'AOP, du 12/04/2016.

La commission recommande de modifier la main courante derrière les abris conformément à l'article 3.9.5.1 de la réglementation des terrains, Edition 2021.

Au regard des documents transmis, dans l'attente de la réception du rapport des tests IN SITU initiaux, avant le 01/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

THONON LES BAINS - Stade St Disdille 4 - NNI 742810202

Cette installation a été classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 22/05/2024.

A ce jour, aucune compétition de Football à 11 n'est programmée sur cette installation (confirmation de la mairie, le 09/10/2025).

Au regard des informations disponibles, la commission **retire l'installation du classement.** Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Sur demande de la municipalité, sur une installation remise en configuration par rapport à la réglementation FFF Edition 2021, la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex fera une visite de reclassement.

GAILLARD - STADE SALVATORE MAZZEO 2 - NNI 741330102

Cette installation, clôturée, est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 11/09/2029.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Installation favorable pour la mise en place d'un revêtement synthétique neuf, le 17/03/2025.

La commission prend connaissance :

De la mise à disposition de l'installation, le 03/10/2025, de la demande de classement initial de la mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, de L'AOP.

Au regard des documents transmis, dans l'attente de la réception du rapport des tests IN SITU initiaux avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau T5 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

PUBLIER - STADE MUNICIPAL - NNI 742180103

Cette installation était classée au niveau A8 PN, à l'échéance du 29/10/2022. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie et de la visite de l'installation, de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 12/10/2025.

La commission acte que l'installation est bien tracée, avec les quatre zones de sécurité conformes.

Au regard des informations transmises, la commission classe l'installation au **niveau A8 PN, à l'échéance du 16/10/2035.**

1.3 Changement de niveau de classement**CESSY - PLAINE DE JEUX DU VIDOLET 3 - NNI 10710103**

Cette installation a été classée au niveau T7 S, à l'échéance du 01/01/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

La commission a pris connaissance d'un projet de changement de revêtement, de stabilisé, à pelouse naturelle.

Au regard des informations disponibles, la commission classe l'installation au **niveau «Travaux».**

Ce statut ne permet pas la programmation de compétition.

Dès lors que le dossier projet sera instruit, à la demande de la municipalité, la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex transmettra une demande d'avis préalable, étape nécessaire de validation, avant la visite de classement.

CESSY - PLAINE DE JEUX DU VIDOLET 2 - NNI 10710102

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 01/01/2025.

A ce jour, aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

La commission prend connaissance que seul le terrain stabilisé sera réhabilité en terrain pelouse.

Au regard des informations disponibles, la commission **retire l'installation du classement.**

CROZET - STADE MUNICIPAL - NNI 11350101

Cette installation est classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 14/03/2026. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance des non conformités majeures de cette installation, et en accord avec la municipalité, **la retire du classement, à l'échéance du 30/06/2026.**

Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions. Dès la levée des non conformités, le District de Haute Savoie de Pays de Gex fera une visite de classement.

THOIRY - STADE JEAN CORCELLE 2 - NNI 14190102

Cette installation était classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 20/04/2033.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un avis préalable favorable installation, pour la mise en place d'un revêtement synthétique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement de l'installation, de la mairie et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District Haute Savoie Pays de Gex, le 09/10/2025.

L'installation a été mise à disposition le 09/10/2025.

La commission demande que lui soit envoyée une Attestation d'Ouverture au Public. Au regard des documents transmis, dans l'attente du rapport des essais IN SITU initiaux, avant le 10/03/2026, la commission classe l'installation au **niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/03/2026.**

ALBY SUR CHERAN - STADE RENÉ LONG - NNI 740020201

Cette installation était classée au niveau T4 SYN provisoire, à l'échéance du 16/11/2024, dans l'attente du rapport des tests IN SITU, de suivi, obligatoire à l'échéance des 10 ans.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot acte n'avoir jamais reçu le rapport des tests IN SITU de suivi, et **conformément à la décision du 16/05/2024, retire l'installation du classement. Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.**

1.4 Avis préalable**EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 3 - NNI 741190103**

Cette installation est retirée du classement.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement de la mairie et de la visite de l'installation de M. Henri BOURGOGNON, Président de la C.R.T.I.S, le 12/10/2025.

La commission acte que l'ensemble des zones de sécurité est conforme et qu'un projet de transformation de l'aire de jeu est prévue à partir de Juillet 2026.

Au regard des informations transmises, la commission **classe l'installation au niveau travaux. Des compétitions de niveau T7 PN pourront être programmées.**

La commission traitera l'avis préalable ultérieurement.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

THOIRY - STADE JEAN CORCELLE 2 - NNI 14190102

Cet éclairage LED est neuf. La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot a donné un Avis Préalable Favorable le 16/09/2024.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de classement initial de la mairie et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, 09/10/2025.

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 273 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.51

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.73

Points Bis : Conformes

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, au **niveau E5 LED, à l'échéance du 09/10/2029.**

2.4 Avis préalable

BELLEVAUX - STADE DE LA BRIDE - NNI 740320101 Cette installation a un éclairage classé E6 IM.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

La demande d'avis préalable par le propriétaire de l'installation en date du 24/09/2025, pour un niveau E6 LED.

Une étude photométrique en date du 17/12/2024, de SIGNIFY.

Dimension de l'aire de jeu : 109 m x 55 m

Implantation : latérale 2 x 2 mâts symétriques.

Position 5 m de la ligne de touche, et 18. m de la ligne de but.

Hauteur minimale de feu : 18 m

Angle maximum des projecteurs / points de visée (au niveau du projecteur) : <70°

Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs 1500 W

Température de couleur (k) : 5700 k

Indice de rendu de couleur (IRC) : 70

Eblouissement (Indice d'éblouissement) : GR Max = NC

Facteur de maintenance : 1

Des résultats calculés :

> Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 170 Lux

> U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,59

> U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (Edition 2021). En cas de changement de projecteurs sur les supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance, de la tenue mécanique des supports est nécessaire.

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation **en niveau E6 LED, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.**

Demandes Préalables Transmises

CC Haut Chablais Stade de la Bride NNI 740320101 : DAP Eclairage E6 LEDS le 10/10/2025

Mairie d'Evian Stade Camille Fournier 1 NNI 741190101 : DAP Eclairage E4 LEDS le 30/10/25

Réunions Mairies /Clubs

Mairie de Crozet Stade Municipal NNI 11350101: Réunion préalable travaux IS le 09/10/2025

CC Pays de Cruseilles : Réunion préalable Projets IS le 27/10/2025

Mairie d'Argonay : Réunion préalable Projet IS le 31/10/2025

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

Les calendriers des 2 poules sont en ligne sur le site du District 73

Pour rappel

Poule C: AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED

Poule D : A FUTSAL K1 MONTMELIAN, AS FUTSAL MOUTIERS, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE et A FUTSAL ROCHETTE O 2 : Infos et coordonnées des clubs Poule D consultables sur le PV N°735 du 17/09/2025 sur le site de la Savoie.

Pour la Poule C qui nous concerne, tous les renseignements sont à jour.

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous faites parvenir au District 74 qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir. Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

POULE C

JOURNEE 2

Samedi 08 Novembre 2025 - 21H00

FUTSALBOURGET UNITED

Gymnase MARLIOZ à AIX LES BAINS

CBF74 2

Journée 3

Samedi 20 Décembre 2025 - 18H00

CBF74 2

Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE

U.S. CHARTREUSE GUIERS

Journée 4

THONON AS - Exempt

Vendredi 21 Novembre 2025 - 21H30

FUTSAL LAC ANNECY 2

Gymnase des SOEURS BLANCHES à ANNECY

CBF74 2

Journée 5

U.S. CHARTREUSE GUIERS - Exempt

Samedi 15 novembre 2025 - 21H00

FUTSALBOURGET UNITED

Gymnase MARLIOZ à AIX LES BAINS

FUTSAL LAC ANNECY 2

Dimanche 14 décembre 2025 - 20H00

THONON AS

Gymnase du GENEVRAY à THONON

CBF74 2

Concernant la coupe de Savoie Futsal, ou nos clubs 74 sont inscrits, tous les renseignements (dates, règlements, conditions de participation, etc....) sont consultables toutes les semaines sur le PV de la Savoie.

CHALLENGE U13 & U15

Un mail pour informer les équipes engagées (16 équipes U13 et 12 équipes U15) afin de confirmer la prise en compte de leur participation pour les quatre journées de la compétition, qui se dérouleront aux gymnases suivants :

Gymnase Jacques BALMAT – Annemasse

Gymnase Le PRALÈRE – Cranves-Sales

Calendrier des rencontres :

Journée 1 : Samedi 13 décembre de 9h à 12h30

Journée 2 : Samedi 10 janvier de 9h à 12h30

Journée 3 : Samedi 24 janvier de 9h à 12h30

Journée 4 : Samedi 7 février de 9h à 12h30

Les convocations détaillées (lieux précis, horaires par équipe, etc.) vous seront transmises ultérieurement.

COUPE Futsal U18 – Phase Qualificative Coupe Nationale

Lancement de la **Coupe futsal U18** qualificative pour la phase régionale de la Coupe Nationale !

Le samedi 17 janvier 2026 à ANNEMASSE

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/xVdqswsLLjQi3tcc6>

Cette coupe est ouverte à toutes les équipes U18 (joueurs autorisés : U16-U17 et U18) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

Places limitées – ne tardez pas à vous inscrire !

LEAGUE FUTSAL FEMININE SENIORS

Lancement de la **League futsal féminine seniors** qualificative pour la phase régionale de la Coupe Nationale !

 3 dates à retenir :

- Dimanche 14 décembre à Rumilly
- Dimanche 18 janvier à Annemasse
- Dimanche 8 février à Rumilly

Engagement : 30€ pour les 3 dates

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/WBiTuPtRtRXwJe2s9>

Cette League est ouverte à toutes les équipes féminines seniors souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

Places limitées – ne tardez pas à vous inscrire !

CHALLENGE FUTSAL FEMININE U13

Lancement du **Challenge futsal féminin U13** !

 Le samedi 31 janvier 2026 à ANNEMASSE

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/iRssrx43cH96MBYw6>

Ce défi est ouvert à toutes les équipes U13F (*joueurs autorisés : U11-U12 et U13*) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale !

Places limitées – ne tardez pas à vous inscrire !